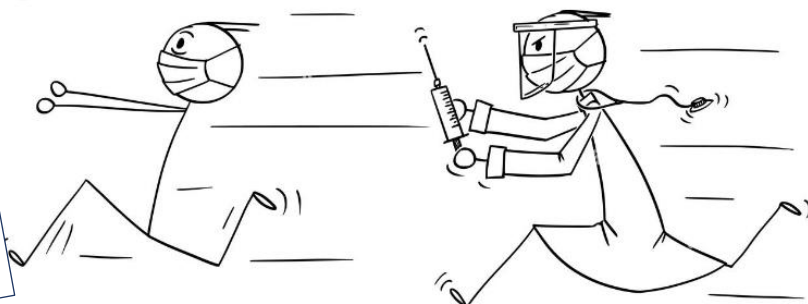




**CE QU'ON NE
VOUS DIT PAS EN
MATIÈRE**



D'AUGMENTATION DE VOS COTISATIONS MUTUELLES SANTES ET PREVOYANCE.

Une fois de plus, les tarifs des organismes complémentaires vont être orientés à la hausse l'année prochaine. Dans des proportions qui risquent malheureusement d'être importantes en raison de plusieurs facteurs, pas seulement la forte augmentation des dépenses de santé. Le **SNT Vosges** vous explique pourquoi la facture va être salée en 2024 pour les complémentaires et par extension, pour l'ensemble des assurés, les agents du Départements des Vosges inclus.

Les complémentaires santé commencent à annoncer la couleur : les tarifs vont très **nettement augmenter à partir de janvier 2024** pour cause de forte dynamique sur les dépenses de santé, due en partie à une inflation importante et la progression des arrêts de travail, mais aussi en raison de la **politique de santé publique**.

Le **transfert de charges** de l'Assurance Maladie aux organismes complémentaires sera bien plus élevé qu'escompté. La **loi de financement de la Sécurité Sociale** pour l'année 2023 avait prévu un transfert de charges de 150 M€ à compter de cet automne et de 300 M€ en année pleine. Cette somme est revue à la hausse en juin dernier après l'annonce par le Ministère de la Santé de la baisse des remboursements dentaires à partir du 1er octobre 2023. La **hausse du ticket modérateur sur le dentaire** va plomber les comptes des mutuelles et autres organismes complémentaires de quelque 500 M€ en année pleine.

La facture risque pourtant d'être deux fois plus lourde et atteindre le milliard d'euros pour cause d'**autres coûts** à la charge des organismes :

- La **nouvelle convention des médecins** : toutes les consultations sont revalorisées de 1,50€ ; la consultation de médecin généraliste passe ainsi de 25€ à 26,50€ dès cet automne. Le coût pour les mutuelles est estimé à 100 M€.
- L'avenant qui revalorise la **prise en charge des patients à domicile** avec, notamment, l'augmentation de 10% de l'indemnité forfaitaire de déplacement.
- Le déploiement de la **réforme 100% Santé** et son évolution : depuis déjà deux ans, la réforme prévoit un remboursement intégral par la mutuelle santé des prothèses dentaires, des lunettes de correction et des aides auditives après intervention du régime général ; des changements sont prévus à partir de janvier 2024 : le dispositif devrait être étendu aux **prothèses capillaires** et aux **fauteuils roulants**.

FORTE HAUSSE DES TARIFS DES MUTUELLES EN 2024

Toutes ces nouvelles dépenses à la charge des complémentaires auront inévitablement une **répercussion sur les tarifs**. En mai dernier, le cabinet Facts & Figures avait anticipé une hausse des cotisations de l'ordre de 6% à 8% pour

2024 ; l'augmentation moyenne pourrait s'élever **jusqu'à 10%**. En 2023, les tarifs ont bondi de 7,1% en moyenne.

Les charges qui pèsent sur les mutuelles seront **répercutées** diversement selon les organismes et les contrats. Si un contrat est déficitaire, c'est-à-dire que le montant des prestations versées est supérieur à vos cotisations, et ce, sur plusieurs années, l'assureur peut appliquer une augmentation de la prime du simple fait de la sinistralité. Dans tous les cas, personne n'échappera à l'inflation sur les tarifs.

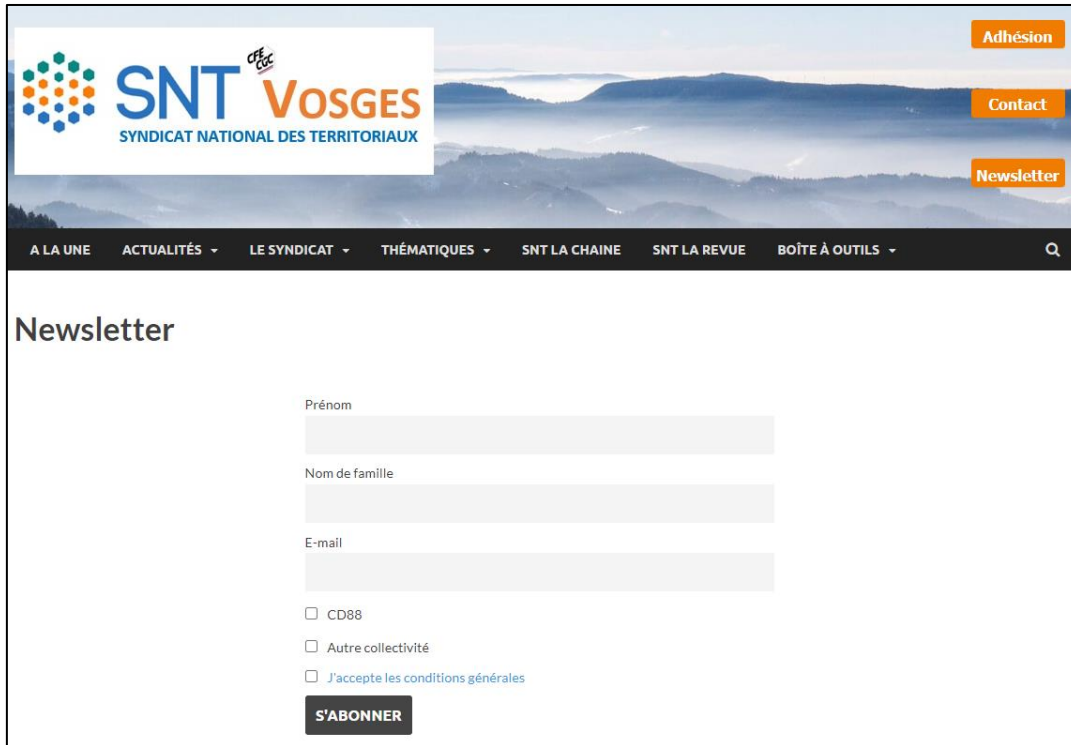
Sachez que depuis décembre 2020 vous avez le droit de **résilier votre mutuelle à tout moment** après une année de souscription. Selon le principe de [résiliation infra-annuelle](#), vous n'êtes plus tenu par la reconduction tacite qui vous oblige à cotiser une année supplémentaire pour une mutuelle qui ne vous convient pas, si vous êtes passé à côté du délai de résiliation.

ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES ?

Nos contrats n'échapperont pas à ces hausses. Mais la négociation collective sur la PSC va permettre d'amortir ces futures augmentations.

Nous vous informerons dans les prochaines semaines des suites qui seront données à cette annonce des mutuelles.

Pour rester informé en temps réel abonnez-vous à notre Newsletter !

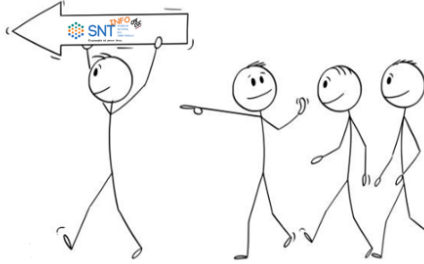



The screenshot shows the top navigation bar of the SNT VOSGES website. The logo is on the left, and navigation links for 'Adhésion', 'Contact', and 'Newsletter' are on the right. Below the navigation bar is a search bar and a menu with categories like 'A LA UNE', 'ACTUALITÉS', 'LE SYNDICAT', 'THÉMATIQUES', 'SNT LA CHAÎNE', 'SNT LA REVUE', and 'BOÎTE À OUTILS'. The main content area is titled 'Newsletter' and contains a subscription form with fields for 'Prénom', 'Nom de famille', and 'E-mail'. There are also checkboxes for 'CD88', 'Autre collectivité', and 'J'accepte les conditions générales', followed by a 'S'ABONNER' button.

Ou encore, partager nos publications avec vos collègues !

Vos collègues souhaitent s'abonner à notre lettre d'info ?

Rien de plus simple !
Partagez le lien ci-dessous :
[Je m'abonne](#)
ou demandez-leur de flasher
le QRcode ci-dessous :



Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous désabonner !

Cliquez sur le lien ci-dessous :
[Je me désabonne](#)
ou en flashant le QRcode ci-dessous :

